

# Participation au financement du Fichier Départemental de la Demande Locative Sociale



## Département de la Sarthe

Cécile HUBERT

Simon POUZANCRE

Service Habitat-Logement

Hôtel du Département – Place Aristide Briand

72 072 LE MANS Cedex 9

Tel : 02 43 54 73 27

[habitat@sarthe.fr](mailto:habitat@sarthe.fr)

[cecile.hubert@sarthe.fr](mailto:cecile.hubert@sarthe.fr)

[simon.pouzancre@sarthe.fr](mailto:simon.pouzancre@sarthe.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Département est membre adhérent de l'association CREHA Ouest, qui assure la gestion du fichier départemental de la demande locative sociale.

La collectivité départementale participe au financement de ce fichier, qui permet un suivi de la demande, la gestion des contingents communaux d'attributions et la simplification des démarches des demandeurs éloignés des sièges ou des agences des organismes bailleurs.

L'Observatoire départemental de l'habitat, cofinancé par le Département et l'Etat, analyse les données issues de la demande locative sociale fournies par le CREHA Ouest.

### TYPE D'AIDE

Subvention

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de la Sarthe

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

CREHA Ouest

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Aide contractualisée par convention de partenariat entre le Département et le CREHA Ouest : fixée à 9 700 € par an pour 2023, 2024 et 2025.

### PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat

### ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2024 : 9 700 €

## **BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**

En 2023, une subvention de 9 700 € a été versée au CREHA Ouest.

---

## **OBSERVATIONS**

Suite à une adaptation des statuts de l'association, créant un collège des collectivités, le Département de la Sarthe est représenté au Conseil d'Administration du CREHA. Celui lui permet d'avoir accès à une plateforme étendue de données (appelée observatoire augmenté).

